

DEPARTEMENT DE LA LOIRE  
ARRONDISSEMENT DE ROANNE  
CANTON DE RENAISON  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'URFE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 juillet 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27

Par suite d'une convocation en date du 17 juillet 2026 adressée par Monsieur Charles LABOURE, Président sortant, les membres composant le conseil communautaire du Pays d'Urfé se sont réunis au siège de la Communauté de communes à Saint Just en Chevalet, le 23 juillet 2026 à 20 heures conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### Etaient présents :

**MEUNIER Ingrid, LABOURE Charles, PRAS Séverine, PONCET Didier, ROLLET Dominique, BADOUARD Jérémy, ESPINASSE Patrice, BETHENOD Quentin, BLACHON Jean-Paul, PEURIERE Jean-Hervé, CHAUX Michel, BARLERIN Emmanuelle, DURAY Eric, CHABRE Michel, FAVREAU Gilles, CHARBONNIER Jérôme, COUPET Michel, CANUT Louis, HELOU Jean.**

### Suppléant : BUTIN Pierre,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

**Absents excusés ayant donné pouvoir : ARCHAIMBAUD Fabrice, DUFOUR Maxime, VIETTI Dominique, OSSEDAT Nathalie,**

**Absents excusés : ROUX Lorraine, ERVAS Gilles, DAUSSY Michael.**

**Absent : MOISSONNIER Clément.**

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur CHARBONNIER Jérôme est désigné pour remplir cette fonction.

### **Objet : ORGANISATION DE LA « JOURNEE DES POSSIBLES » 2026 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALS D'AIX ET ISABLE :**

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes du Pays d'Urfé et la Communauté de communes des Vals d'Aix et Isable conduisent des actions convergentes en faveur de la transition écologique dans le cadre de leurs Plans Climat Air Énergie Territoriaux respectifs ainsi que de leurs démarches de sensibilisation à la réduction et à la valorisation des biodéchets.

Dans ce contexte, les deux intercommunalités ont souhaité s'associer pour organiser une manifestation grand public intitulée « Journée des Possibles », programmée le dimanche 4 octobre 2026. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de l'évènement national « La Fête des Possibles » et a pour objectif de sensibiliser les habitants aux enjeux de biodiversité, de transition écologique, de gestion des biodéchets et de préservation des ressources naturelles.

Pour cette première édition, la thématique retenue porte sur la biodiversité et les biodéchets. Le programme prévisionnel comprend notamment des marches de découverte, des stands d'information et d'animation proposés par différents partenaires spécialisés, des ateliers autour du compostage, des espaces d'échanges de plantes et de graines, ainsi qu'un spectacle de clôture et des espaces de restauration animés par les associations locales.

Le budget prévisionnel de l'opération est estimé à 3 707,78 € TTC. Les dépenses concernent principalement les prestations d'animation, le spectacle, les supports de communication et les besoins

logistiques liés à l'organisation de la manifestation. Par ailleurs, plusieurs partenaires et collectivités contribueront à l'évènement par la mise à disposition gratuite de moyens humains, matériels ou techniques.

Afin de formaliser cette coopération, les deux établissements ont élaboré un contrat d'exercice en commun avec partage de frais. Celui-ci prévoit que les dépenses engagées pour l'organisation de la manifestation soient réparties à parts égales entre les deux collectivités. Un état récapitulatif sera établi à l'issue de l'opération afin de procéder à la régularisation des dépenses effectivement supportées par chacune d'elles.

Il est précisé que cette opération s'inscrit dans les actions susceptibles d'être financées au titre des crédits mobilisables dans le cadre du Fonds Vert consacré à la mise en œuvre des PCAET.

Considérant l'intérêt de cette manifestation pour la sensibilisation du public aux enjeux de biodiversité, de transition écologique et de valorisation des biodéchets ;

Considérant l'intérêt de conduire cette action dans le cadre d'un partenariat entre la Communauté de communes du Pays d'Urfé et la Communauté de communes des Vals d'Aix et Isable ;

Considérant la nécessité de formaliser les modalités d'organisation et de répartition financière de l'opération par la conclusion d'un contrat d'exercice en commun avec partage de frais ;

Suite à l'exposé du Président,

**Après en avoir délibéré,**

Le Conseil Communautaire,

Par 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

**Article premier : APPROUVE** l'organisation de la manifestation « Journée des Possibles » le 4 octobre 2026.

**Article 2 : APPROUVE** le budget prévisionnel de l'opération d'un montant de 3 707,78 € TTC.

**Article 3 : VALIDE** le principe d'une répartition à parts égales des dépenses engagées entre la Communauté de communes du Pays d'Urfé et la Communauté de communes des Vals d'Aix et Isable, selon les modalités définies dans le contrat d'exercice en commun avec partage de frais.

**Article 4 : AUTORISE** le Président à signer le contrat d'exercice en commun avec partage de frais ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette manifestation.

**Article 5 : DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communautaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Saint Just en Chevalet, le 23 juillet 2026

Le Président,  
Charles LABOURE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU PAYS D'URFÉ  
"Maison du pays d'Urfé"  
42430 ST-JUST-EN-CHEVALET

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Sous-Préfecture le ...  
et de la publication le ...  
Fait à Saint Just en Chevalet, le ...

Le Président  
Charles LABOURE

Le secrétaire de séance,  
Jérôme CHARBONNIER



Date de transmission de l'acte: 27/07/2026

Date de réception de l'AR: 27/07/2026

042-244200820-DE\_065\_2026-DE  
A G E D I